

Grenoble, le 24 septembre 2020.

Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents,  
Clubs de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Volley Ball

J'espère que vous avez passé une belle période estivale vous permettant de vous ressourcer pour aborder la nouvelle saison avec l'énergie nécessaire à mener à bien tous vos projets.

Ces derniers temps j'ai été contacté par plusieurs d'entre vous, inquiets des dernières nouvelles concernant l'évolution de la pandémie, mais aussi soucieux de relancer l'activité des clubs, après une si longue période d'inactivité, dans le respect des nécessaires règles sanitaires.

La FFVolley doit, dans les jours à venir, diffuser un document rappelant les protocoles à respecter.

Ce protocole reprendra certaines règles dont quelques unes sont déjà connues et applicables.

➤ Les clubs doivent désigner un référent sanitaire, chargé de collecter et diffuser les informations et dispositions prises au sein du club.

➤ Vestiaires et locaux : si la collectivité territoriale propriétaire ouvre les installations, se conformer aux règles qu'elle aura définies, avec obligatoirement, le port du masque, le nettoyage des vestiaires au moins une fois par jour, le respect de la distanciation.

➤ Chacun doit disposer de son propre petit matériel (serviette, gourde, etc ...) qui ne doit pas être partagé.

➤ Au premier entraînement, présentation, pour chaque participant, du questionnaire santé lié à la reprise d'activité physique et sportive suite au confinement (Covid-19) ; document disponible sur le site de la FFVolley : Informations sur la reprise de la pratique du volley - phase 3 du déconfinement, à compter du 22 juin 2020.

➤ Pour vous protéger de tout recours, sans doute faudrait-il aussi que vous demandiez aux participants, l'attestation de reprise ; document, comme le précédent, disponible aussi sur le site de la FFVolley.

➤ Pendant les entraînements et compétitions:

- les joueurs et entraîneurs ne sont pas tenus de porter un masque. Toute autre personne présente dans l'enceinte portera un masque,

- les joueurs et entraîneurs ne sont pas tenus au respect de la distanciation,

- nettoyage au désinfectant des ballons et matériel utilisé à l'issue de chaque entraînement.

- Si un cas de COVID-19 est détecté dans un groupe, une équipe, mise en quatorzaine de la personne et les membres de ce groupe doivent se tester.
- Si deux cas de COVID-19 sont détectés dans un groupe, une équipe, arrêt de l'activité pour l'ensemble du groupe pour le temps d'une quatorzaine.
- Pour la saison 2020/2021, contrairement à ce qui a été annoncé dans un premier temps, il n'y a pas d'obligation à fournir un nouveau certificat médical de non contre indication à la pratique du volley ball, pour la prise ou le renouvellement de licence. Ce n'est qu'une vive recommandation. Vous avez été informé de cette disposition par courrier du Président de la FFVolley en date du 31 juillet 2020.

En vous souhaitant bonne reprise et belle saison 2020/2021.

Cordialement

**FFvolley**   
Ligue Auvergne  
Rhône-Alpes

Pierre VOUILLOT  
Président  
06 86 94 89 38

